



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

**☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73**

ARRETE N° 25/2025

**portant autorisation d'occupation du
domaine public communal :
place du village à Kerling Lès Sierck**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par GI'S COMPANY à l'occasion du CONVOI DE LA LIBERTE devant se dérouler le **16.11.2025** sur le territoire de la CCB3F ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

A R R E T E

Article 1er : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée CONVOI DE LA LIBERTE, de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement le **16.11.2025 de 8h00 à 12h00 sur la place du village « Nicolas DUPONT » de Kerling-Lès-Sierck**

Article 2 : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens du parcours.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur la place du village « Nicolas DUPONT » et en Mairie (+ site)

Article 5 : Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
- L'association GI'S COMPANY

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 07/11/2025

Le Maire Guy HOCHARD

